



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
9 au 15 octobre 2025, Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Les finances de l'UICN
pendant la période intersessions 2021-2024

Mesure requise : Le Congrès mondial de la conservation est invité à APPROUVER les états financiers vérifiés pour les années 2021 à 2025.

1. En accord avec les articles 20 (d) et 88 (d) des Statuts de l'UICN, la Directrice générale soumet au Congrès pour approbation les états financiers vérifiés de l'UICN.
2. Ci-après suivent les états financiers pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 approuvés par le Conseil ainsi que les rapports des vérificateurs externes (Annexe 1). La version originale en anglais des états financiers ainsi que les rapports des vérificateurs externes se trouvent sur le [site internet de l'UICN](#).
3. Les états financiers seront mis en annexe du Rapport de la Directrice générale sur les finances de l'UICN pour la période 2021-2024, qui sera présenté au Congrès pour examen comme stipulé à l'article 88 (d) des Statuts. Le rapport, ainsi que les états financiers vérifiés, seront présentés aux Membres de l'UICN au plus tard le 9 septembre 2025.